

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 24 septembre 2015 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaients présents :**

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-  
MM :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-  
SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mmes AZEMA-JOLY-MARTY –  
MM BENAZECH-PUECH

**Secrétaire de séance :** Mme LAKRICHI Edmonde.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Monsieur BOTTI Xavier, le temple des Salvages tous les samedis de 14 h à 18 h 30 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016 pour un montant mensuel de 40 €.

**Renouvellement Contrat Enfance-Jeunesse**

Afin de maintenir l'engagement financier de la Commune en faveur de la petite enfance et la jeunesse, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le Contrat Enfance-Jeunesse co-signé avec la CAF du Tarn et la MSA pour une durée de 4 ans (2015-2018).

**Modification tarif de garderie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de garderie qu'il avait fixé dans sa séance du 25 août 2014, à savoir :

- 0,50 € pour la garderie du matin (de 7h30 à 8h20)
- 0,80 € pour la garderie du soir (16h45 à 18 h)

Et de facturer trimestriellement cette prestation avec un minimum de perception de 5 €.

**Affiliation au Centre de Remboursement Chèque Emploi Service Universel**

Afin de satisfaire la demande de certaines familles qui souhaitent effectuer le règlement de la crèche municipale par le moyen des Chèques Emploi Service Universel (CESU), le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affilier la Commune au centre de remboursement du CESU et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Modification du règlement intérieur de la crèche**

Suite à la décision d'accepter le règlement des factures de la crèche par le moyen du Chèque Emploi Service Universel, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la crèche qui intègre ce nouveau mode de paiement.

.../...

### **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin que la Commune puisse accéder aux aides de l'Etat ou bénéficier de tous les avantages liés à cette adhésion moyennant une cotisation de 100 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Transfert au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn de la compétence optionnelle IRVE**

Dans le cadre du développement de la mobilité électrique par l'installation de bornes de recharges, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques » au SDET et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **Acceptation de participation**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la somme de 500 € proposée par Monsieur AMBLARD Jacques à titre de participation aux travaux de création d'un petit caniveau sur la voie publique devant son habitation.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.